

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Huitième Session ordinaire

16 – 21 janvier 2006

Khartoum (Soudan)

EX.CL/222(VIII)

**RAPPORT DE LA 5^E CONFERENCE PANAFRICAINNE DES
MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE (décembre 2005)**

NOTE INTRODUCTIVE AU RAPPORT DE LA 5^{ème} CONFERENCE PANFRICAINE DES MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

La 5^{ème} Conférence panafricaine des Ministres de la fonction publique s'est réunie à Addis-Abeba, les 14 et 15 décembre 2005, précédée du 12 au 13, d'une réunion d'experts, préparatoire. Pour la première fois, depuis son institution, la Conférence s'est déroulée au siège et sous les auspices de l'Union africaine.

On se souviendra que la Conférence est née en dehors des structures continentales et s'est réunie successivement à Tanger (Maroc) en 1994, à Rabat (Maroc) en 1998, à Windhoek (Namibie) en 2001 et à Stellenbosch (Afrique du Sud) en 2003.

L'un des résultats les plus marquants de ce processus a été l'adoption, par la 3^{ème} Conférence, d'une Charte pour la fonction publique en Afrique.

C'est au cours de sa quatrième session que la décision a été prise, de tenir les prochaines sessions sous les auspices de l'Union. L'avènement de l'organisation continentale a largement favorisé ce mouvement d'intégration ; l'objectif étant l'institution de la Conférence panafricaine en Comité technique spécialisé (une étude est en cours à ce sujet) et l'appropriation par l'Union africaine et ses Etats membres, de la Charte. Les travaux de la Conférence se sont largement inscrits dans cette perspective.

Une quarantaine de pays ont pris part aux travaux qui ont été présidés par le Ministre sud-africain de la fonction publique.

La 5^{ème} Conférence panafricaine a examiné les points ci-après, inscrits à son ordre du jour :

- Rapport du Président de la 4^{ème} Conférence
- Rapport de la réunion des experts, préparatoire à la 5^{ème} Conférence
- Présentation du lancement de l'orientation stratégique du réseau des Instituts africains de Développement de la Gestion.

La 5^{ème} Conférence a été sanctionnée par l'adoption d'une déclaration, dite d'Addis-Abeba qui formule une série de recommandations tant sur l'appropriation de la Charte par l'Union africaine, que sur les voies et moyens les meilleurs d'améliorer la fonction publique en Afrique.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/222 (VIII)
Annexe 1

RAPPORT DE LA CINQUIEME CONFERENCE PANAFRICAINE
DES MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

RAPPORT DE LA CINQUIEME CONFERENCE DES MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

**14 et 15 décembre 2005
Addis-Abeba (Ethiopie)**

I. INTRODUCTION

1. La cinquième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique a eu lieu les 14 et 15 décembre 2005, au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). La tenue de cette cinquième conférence des ministres de la fonction publique, sous les auspices de la CUA, a été la suite donnée aux conclusions contenues dans la Déclaration de Stellenbosch adoptée à la quatrième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique (2003). La Déclaration de Stellenbosch préconise l'inclusion du programme des ministres de la fonction publique dans le programme d'activité de la CUA et du Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

2. La réunion des cadres supérieurs et des experts s'est tenue en prélude à la conférence des ministres. La réunion tenue les 12 et 13 décembre 2005 s'est concentrée sur la préparation de la Conférence ministérielle et sur l'élaboration d'un projet de Déclaration pour la Conférence. Les cadres supérieurs et les experts ont examiné trois documents importants de la conférence et ont participé à des ateliers techniques sur les questions prioritaires d'administration publique. Au cours de leurs travaux, les cadres supérieurs et les experts ont préparé, examiné et approuvé un rapport à présenter à la Conférence des ministres.

II. SEANCE D'OUVERTURE

3. Ont participé à la séance d'ouverture, entre autres, les Commissaires de la CUA, les ministres de la fonction publique, les délégations des Etats membres, et les membres du Corps diplomatique. La Commissaire en charge des Affaires politiques de la CUA, S.E. Mme Julia Dolly Joiner, la Ministre sud-africaine de la fonction publique et président de la quatrième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, S.E. Geraldine Fraser-Moleketi, et S.E. Filaro Desalegu, Ministre responsable du renforcement des capacités de la République fédérale démocratique d'Ethiopie.

Allocution de bienvenue de S.E. Mme Julia Dolly Joiner, Commissaire en charge des Affaires politiques

4. Dans son allocution de bienvenue, Mme Julia Dolly Joiner, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires politiques, a souhaité la bienvenue aux participants à la cinquième conférence panafricaine des ministres de la fonction

publique, la première du genre à être convoquée sous l'égide de l'Union africaine. Elle a donné aux ministres l'assurance que la conférence suivra fidèlement le programme de l'Union africaine, pour aider celle-ci à réaliser son objectif de développement et d'intégration. Elle a mis en exergue le progrès réalisé sur tous les plans par la Conférence des ministres depuis qu'elle a été instituée en 1994, et au cours des conférences à Rabat (1998), à Windhoek (2001) et à Stellenbosch (2003).

5. La Commissaire a fait remarquer la Conférence des ministres de la fonction publique de 2003 avait recommandé que la Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique incorpore ses activités dans le programme et le cadre institutionnel de la CUA, ce qui aiderait la conférence à harmoniser et à dynamiser les approches et à mettre au point des stratégies pour renforcer l'efficacité du secteur public africain aux niveaux local, régional et continental.

6. La Commissaire a indiqué que les résultats attendus de la conférence sont que la Déclaration de la conférence propose des stratégies et programmes pratiques et réalisables pour déterminer la voie à suivre dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la fonction publique, la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration, et pour la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

7. La Commissaire a, par ailleurs, souligné que l'administration publique doit se conformer à l'application des valeurs liées à l'éthique, au mérite et au professionnalisme, surtout dans les systèmes politique, économique d'entreprises et de la fonction publique. L'administration publique doit être transparente, efficace, démocratique et est tenue de rendre compte de sa gestion pour garantir une prestation de qualité, accessible et durable de la fonction publique. Cela permettra d'anéantir les effets (néfastes) de la mondialisation, de réduire la pauvreté, de lutter contre la corruption et l'exclusion sociale.

8. En conclusion, la Commissaire a fait savoir que la Commission de l'Union africaine est très favorable à la promotion et à l'application des principes d'une saine gestion et d'une bonne administration publique, et s'engage à collaborer et à établir un partenariat avec la Conférence des ministres de la fonction publique et le Secrétariat du NEPAD.

Allocution liminaire de S.E. Mme Geraldine Fraser-Moleketi, Présidente de la Quatrième Conférence des ministres de la fonction publique

9. Dans son allocution liminaire, S.E. Mme Géraldine Fraser-Moleketi, ministre sud africaine de la fonction publique et présidente de la Quatrième Conférence des ministres de la fonction publique a souhaité la bienvenue à la Commissaire Joiner, au Ministre éthiopien responsable du renforcement des capacités, aux ministres,

aux cadres supérieurs et aux représentants des organisations participant à la conférence. La présidente a fait valoir que, pour placer le continent africain sur la trajectoire du développement, une réforme de la fonction publique s'impose quant à l'application des principes d'une saine gestion et à la création d'un climat favorable à cette saine gestion et à la prestation de services de qualité. Elle a fait observer qu'un programme efficace de réforme de la fonction publique et les initiatives pour renforcer les capacités de la fonction publique et améliorer la prestation de services doivent faire pendant au programme du NEPAD pour la transformation socioéconomique.

10. La présidente a mis l'accent sur l'importance que revêtent les principes pour la Conférence des ministres de la fonction publique et a indiqué que ces principes sont basés sur la gestion saine, condition *sine qua non* pour la paix, la sécurité, et le développement économique durable. Les principes du NEPAD sont en outre basés sur l'intégration régionale qui est au centre des efforts de développement de l'Afrique.

11. La présidente a fait remarquer que la mise en œuvre des principes constitue un défi important pour le continent, et que, pour réussir cette mise en œuvre, il faudra accorder une attention particulière au renforcement des capacités, à la communication, à la coordination et à l'objectif visé. Outre le renforcement des capacités pour la réforme, il ne faut pas perdre de vue le rapport qui a toujours existé entre l'administration publique et la gouvernance. Ce rapport se mesure par la manière dont les initiatives de réforme sont mises en œuvre aux niveaux continental et régional.

12. La présidente a estimé que le MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs) offre le cadre pratique pour la saine gestion de la fonction publique. Elle a également indiqué que le MAEP offre une plate-forme pour partager l'expérience et transposer les meilleures pratiques. La présidente a évoqué les questions importantes devant être examinées par la Conférence des ministres. Il s'agit de la coordination de la mise en œuvre, de la gouvernance en ligne, de la gestion des ressources humaines du secteur public, de l'échange du savoir, des méthodes d'action, et de l'allocation de primes pour toute innovation dans la fonction publique.

13. En conclusion, la présidente a indiqué que la rencontre des ministres témoigne de leur engagement à faire en sorte que le continent africain soit capable de gestion saine, et d'une administration publique efficace. La présidente a saisi l'occasion pour remercier la Commission de l'Union africaine d'avoir abriter la conférence, et le Gouvernement éthiopien d'avoir réservé un accueil chaleureux aux délégations. Elle a souhaité aux ministres et aux délégations plein succès dans leurs travaux.

Allocution d'ouverture de S.E. Filaro Desalegu, Ministre responsable du renforcement des capacités de la République fédérale démocratique d'Éthiopie

14. Le Ministre éthiopien a indiqué qu'une réforme de la fonction publique est indispensable pour mettre l'Afrique sur bonne voie du développement. Cette réforme est tout aussi nécessaire pour la mise en œuvre et pour créer un environnement propice à la gestion saine et à la prestation de services. Le Ministre a recommandé vivement le renforcement des capacités des CER pour leur permettre de remplir efficacement leurs mandats.

15. Le Ministre a souligné que la mise en œuvre est le principal défi à la réforme du secteur public en Afrique et qu'il est nécessaire de mobiliser un appui et d'établir des partenariats au niveau mondial pour soutenir les efforts de réforme. Il a ensuite insisté sur la nécessité de ne pas perdre de vue les liens entre les efforts de réforme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le développement économique et les investissements, a-t-il poursuivi, sont tributaires des mesures susceptibles de doter les pays d'une fonction publique apte à promouvoir les valeurs de la transparence et de l'obligation de rendre compte, et à lutter contre la corruption.

III. ELECTION DU BUREAU

16. S.E. Mme Julia Dolly Joiner, Commissaire en charge des Affaires politiques, a présidé la séance d'élection du Bureau. Au cours de cette séance, la conférence a décidé que, pour maintenir l'élan et assurer la continuité, l'Afrique du Sud continue d'assurer la présidence de la Cinquième Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique. Les Etats membres suivants ont été élus membres du Bureau :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Président : | Afrique du Sud |
| 1 ^{er} Vice-président : | Algérie |
| 2 ^{ème} Vice-président : | Nigeria |
| 3 ^{ème} Vice-président : | Burundi |
| Rapporteur : | Tanzanie |

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17. En examinant les résultats des travaux de la réunion des cadres supérieurs et des experts, la Conférence des ministres a amendé le projet d'ordre du jour de la conférence et décidé que la conférence des ministres se penchera sur les points suivants :

- a) Présentation du rapport de la présidente et du Comité de la Quatrième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique.
- b) Examen du rapport de la réunion des cadres supérieurs et des experts tenue les 12 et 13 décembre 2005.
- c) Exposé sur le lancement et orientation stratégique du Réseau africain des instituts de formation des cadres (AMDIN).
- d) Examen du projet de Déclaration de la Cinquième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique.

V. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA QUATRIEME CONFERENCE PANAFRICAINNE DES MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

18. La Présidente de la Quatrième Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, S.E. Mme Geraldine Fraser-Moleketi, a présenté le rapport de la présidente et du Comité ministériel de la Quatrième Conférence panafricaine de la fonction publique. Elle a commencé sa présentation en donnant un aperçu général des difficultés rencontrées sur le terrain en matière de gestion et d'administration publique. La présentation a été suivie d'un compte-rendu détaillé de la mise en œuvre du programme.

19. La présidente a exprimé sa préoccupation devant le fait que l'Afrique ne s'en sorte pas dans le domaine de l'administration publique. Elle a évoqué les lacunes des institutions africaines de la fonction publique et a proposé que les ministres africains placent l'administration publique au centre du développement. Elle a en outre indiqué que la capacité de mettre en œuvre les programmes nationaux, régionaux ou continentaux dépend de l'efficacité des institutions publiques établies et capables de prestations à la hauteur de leurs mandats. La tâche des ministres de la fonction publique consiste par conséquent à mener à bien les programmes de développement économique et la prestation de services aux populations du continent.

20. La Présidente a rappelé la Déclaration de Stellenbosh qui définissait le mandat du Président de la 4^e Conférence panafricaine des Ministres et du Comité ministériel composé des représentants des régions de l'Union africaine. La Déclaration portait sur quatre domaines spécifiques à savoir : premièrement elle fixe l'orientation politique au niveau du gouvernement et de l'administration publique ; deuxièmement, elle permet l'adoption d'un programme collectif de renforcement des capacités ; troisièmement, elle établit un cadre pour la coopération et le lien entre tous les partenaires ; quatrièmement, elle sert à définir les activités ministérielles devant être incorporées dans les programmes de la Commission de l'UA et du NEPAD.

21. S'agissant de la mise en œuvre du programme, elle a noté que le Président et le Comité des ministres comptent sur le Secrétariat du NEPAD, la Commission de l'UA et les organisations régionales, sous régionales et internationales qui se sont engagés dans les efforts coordonnés de mise en œuvre dans le cadre du programme. Elle a en outre noté qu'étant donné que les institutions africaines de gouvernance et d'administration publique sont indispensables à la mise en œuvre effective du programme des Ministres, les engagements en cours avec ces institutions ont été maintenus au niveau des responsables.

22. En ce qui concerne la gouvernance du programme, la Présidente a fait un exposé sur le travail des Ministres de la fonction publique au Comité de mise en œuvre des chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD. Par ailleurs, elle a attiré l'attention sur l'incorporation du programme dans les programmes de l'UA et du NEPAD. Pour assurer une supervision appropriée, la Présidente a informé que trois réunions officielles du Comité ministériel se sont tenues avec un certain nombre de consultations informelles avec les Ministres. Dans le cadre du plaidoyer en faveur du programme, des exposés ont été faits au niveau des diverses instances continentales et internationales. Elle a également indiqué que pour répondre positivement aux efforts des partenaires africains, des ressources étaient en cours de mobilisation auprès des partenaires internationaux pour renforcer la mise en œuvre du programme des Ministres.

23. Au niveau de la mise en œuvre détaillée, la Présidente a fourni certaines des informations importantes recueillies pendant la période de la 4^e Conférence des Ministres de la fonction publique. Celles-ci comprennent la collecte des données générales sur l'administration publique et la production d'un rapport sur l'assistance des donateurs à la réforme du secteur public en Afrique. Outre la mise en œuvre d'une initiative pour la capacité en vue du renforcement de la volonté politique dans le programme, les efforts de mise en œuvre du programme des Ministres sont essentiels à la mise en place du Réseau africain des instituts de formation des cadres (AMDIN). Conformément au programme de mise en œuvre, la Présidente a également indiqué que des « Prix d'innovation de la fonction publique en Afrique » seraient décernés en marge de la 5^e Conférence des Ministres de la fonction publique.

24. Le rapport a noté que le programme des Ministres est confronté à de nombreux défis dont les plus importants sont : a) le moyen pour incorporer le programme des Ministres dans les structures de la Commission de l'UA ; b) le renforcement du secrétariat et de la capacité de mise en œuvre du programme ; c) la mise en place d'un cadre durable pour des liens de partenariat dans la mise en œuvre du programme ; et d) l'utilisation de l'assistance technique accordée pour la mise en œuvre du programme.

25. La Présidente a conclu en remerciant la Commissaire Joiner et ses collaborateurs pour l'appui continu et soutenu au programme des Ministres. Elle a également remercié les institutions africaines et les organisations internationales pour leur appui au programme des Ministres. Il a été noté que la 5^e Conférence des Ministres de la fonction publique a été une occasion supplémentaire de réfléchir sur les progrès réalisés jusqu'ici et de stimuler la mise en œuvre du programme.

26. Le rapport du Président de la 4^e Conférence panafricaine des Ministres a été accueilli avec satisfaction par les Ministres. Ils se sont félicités de l'impulsion donnée et ont noté que le programme des Ministres se trouvait dans une phase initiale et qu'au fur et à mesure que les ressources arriveraient des progrès seraient réalisés dans sa mise en œuvre. Il a également été noté qu'il serait nécessaire d'élaborer des plans de travail détaillés pour assurer la mise en œuvre du programme des Ministres qui seront présentés à une prochaine réunion des Ministres. Le Sous-comité prévu pour la promotion de la Journée de la fonction publique dans le continent a été effectivement mis sur pied à la Conférence et il lui a été demandé de se réunir pour faire des recommandations sur la future célébration de la Journée de la fonction publique dans le continent.

VI. RAPPORT DE LA REUNION DES CADRES SUPERIEURS ET DES EXPERTS TENUE LES 12 ET 13 DECEMBRE 2005

27. Le rapporteur de la réunion des cadres supérieurs et des experts, le Soudan, a présenté le rapport de la réunion à la Conférence des Ministres. Le rapport de la réunion est, dans l'ensemble un résumé de tous les trois documents de travail présentés et des ateliers sur les questions de la fonction publique. Les documents examinés étaient : 1) Renforcement de l'efficacité de la fonction publique pour le développement durable ; 2) Cadre d'orientation et d'appui à la gouvernance et au renforcement des capacités de l'administration publique ; 3) Liens entre les administrations publiques continentale, régional et nationale. Les ateliers tenus étaient : a) Gestion des ressources humaines – recherche et tendances ; b) Lutte contre la corruption et éthique – stratégique et tendances ; c) Gouvernement en ligne pour le développement durable et la gouvernance ; d) Reconstruction post-conflit de l'administration publique.

28. La Conférence des Ministres de la fonction publique s'est félicitée du rapport qui lui a été présenté et a conclu que les débats et les contributions des ministres et des délégations des pays soient utilisés pour enrichir le rapport. La Conférence a, par conséquent, apporté d'autres contributions en ce qui concerne les différents aspects du rapport.

29. S'agissant de la question d'incorporer la Charte africaine de la fonction publique, comme un document clef de la Commission de l'UA, une proposition sur la nécessité d'actualiser les dispositions de la Charte pour refléter les principes

pertinents pour la fonction publique en Afrique, a été faite. Il a été proposé de créer un sous-comité pour examiner la Charte avant qu'elle ne soit acceptée comme un véritable document pour mettre en place des services publics efficaces dans le continent. En ce qui concerne le document : Renforcement de l'efficacité du secteur public pour le développement durable, il a été suggéré de s'engager davantage sur les questions de financement de la réforme de la fonction publique.

30. Pour ce qui est du document : Liens entre les administrations publiques continentale, régional et nationale, il a été reconnu que des niveaux de bureaucratie supplémentaires n'étaient pas nécessaires pour coordonner les activités dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique. Les délégués ont toutefois mis l'accent sur l'importance des CER dans le processus d'intégration régionale et reconnu que les CER pourraient être nécessaires au renforcement des capacités à cet effet. Il a été noté qu'il n'était pas nécessaire d'entreprendre une activité concrète dans ce sens et décidé d'attendre que le travail commencé par la Commission de l'UA dans ce domaine, soit accompli.

31. En ce qui concerne l'atelier sur la gestion des ressources humaines, un appel a été lancé en faveur d'un changement radical de l'administration du personnel à la gestion des ressources humaines. La gestion des ressources humaines doit se trouver au centre de la stratégie de développement du pays. Il a été noté qu'une plus grande attention doit être accordée à la planification des ressources humaines, au renforcement des capacités, à la motivation et à la performance des fonctionnaires.

32. S'agissant de l'atelier sur la lutte contre la corruption, la nécessité de mettre en œuvre des plans et des actions concrètes a été soulignée. La ratification de la Convention de l'UA sur la corruption et les modalités de sa mise en œuvre doivent être une priorité. La ratification rapide et l'appropriation de la Convention ainsi que la prise en compte du partenariat proposé entre les organes de lutte contre la corruption et la Conférence des Ministres pourraient accélérer la lutte contre la corruption. Il a été préconisé de prendre des mesures pour renforcer les cadres juridiques en particulier la justice en vue d'accélérer le traitement des cas de corruption.

33. Les délégués ont demandé un nouvel examen de la manière dont les technologies de l'information et de la communication (TIC) pourraient être utilisées pour améliorer la prestation de services. Ils ont, en particulier exprimé leur préoccupation au sujet de l'ampleur de la fracture numérique entre les pays africains et la nécessité de considérer les TIC comme un instrument efficace pour une prestation de services de bonne qualité. Il a également été recommandé d'accorder une plus grande attention au renforcement de l'échange d'expériences dans l'utilisation des TIC pour la prestation de services et l'amélioration de la productivité dans les Etats membres.

34. Le Président a souligné l'importance de la reconstruction de l'administration publique après les conflits et déploré que des débats de fonds sur le sujet n'aient pas eu lieu. Il a exhorté les participants à réexaminer ce domaine d'activité en vue de prendre d'éventuelles initiatives collectives à cet effet. Il a été noté que les expériences des pays sortant de conflits sont unique car de nombreux pays sont confrontés au défi de la reconstruction et de la mise en place des services publics plutôt que préoccupés par la réforme de leurs services publics, comme c'est le cas avec de nombreux pays.

35. Il a été suggéré d'incorporer le partenariat secteur public – secteur privé dans la Charte africaine de la fonction publique. Il a été recommandé d'explorer également les voies et moyens d'incorporer les principes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans la charte africaine de la fonction publique. Le rapport doit également examiner les moyens par lesquels le processus du MAEP pourrait être accéléré et explorer les voies et moyens par lesquels la Banque africaine de développement (BAD) pourrait assister les pays en ce qui concerne le MAEP.

36. S'agissant des questions relatives à la valeur de la Nouvelle gestion publique (NGP), il a été soutenu que même si certains des instruments de la NGP peuvent avoir une certaine valeur, il est prouvé qu'elle a eu des conséquences négatives dans les pays en développement. Il a été particulièrement soutenu que la NGP a provoqué la baisse des prestations de services et eu des conséquences très négatives sur les pauvres et les groupes marginalisés dans de nombreux pays. Dans le cadre de ces débats, il a été avancé qu'il est nécessaire de renoncer à l'importation et à l'imposition de modèles d'administration publique et d'accorder une plus grande attention à l'élaboration de modèles produits localement pour les contextes africains et nationaux.

37. Les pays africains sont également exhortés à procéder à des réformes élaborées localement et à éviter le syndrome de la dépendance. Il a été proposé que les pays mettent en œuvre des solutions pragmatiques et applicables. Il est nécessaire d'abandonner les programmes de réforme universels et à l'application de modèles standards aux divers contextes africains. Il a été en particulier noté qu'il est nécessaire de trouver des solutions locales aux défis complexes auxquels la fonction publique et la prestation de services de qualité sont confrontés.

38. La Conférence a été invitée à réfléchir sur la nécessité de normalisation et d'harmonisation de la planification et de la formation des ressources humaines. Il a été posé comme principe que les pays doivent évaluer l'importance de la formation des ressources humaines du secteur public dans les Etats membres. Il a été souligné que le modèle de la NGP a provoqué des conséquences involontaires où l'Etat est sérieusement fragmenté. En réaction aux conséquences de la NGP, il est nécessaire d'établir un « Etat formateur » comme indispensable à l'amélioration des services et à la prestation de services dans le contexte africain.

39. Il a été fait remarquer que la Conférence prouve la manière dont les Africains sont en train de réviser les pratiques dans leurs propres rangs. Il a été également souligné que le partage des expériences et l'échange des connaissances comportent un élément d'évaluation par les pairs. Les délégués ont noté que l'échange qui a eu lieu à la réunion des experts a été important et doit être complété par les engagements pratiques qui profitent à tous les pays. Il a été conclu que les contributions de l'examen du rapport par les Ministres doivent être utilisées pour guider la planification en cours et la mise en œuvre du programme au niveau des responsables et des partenaires.

VII. RAPPORT SUR LE LANCEMENT ET LA STRATEGIE DU RESEAU AFRICAIN DES INSTITUTS DE FORMATION DES CADRES

40. Le Vice-président du Réseau africain des instituts de formation des cadres (AMDIN) a informé la réunion que l'organisation a été officiellement lancée les 25 et 26 novembre 2005 à Johannesburg, (Afrique du Sud). Cette initiative a été prise sous l'autorité et la supervision du Comité du programme des Ministres sur la gouvernance et l'administration publique. Il a été indiqué que l'AMDIN a adopté des statuts et qu'un Comité exécutif équilibré sur le plan régional a été mis sur pied. La réunion a également été informée que des efforts étaient déployés pour assurer la représentation de la région de l'Afrique du Nord. L'AMDIN a actuellement son siège au South African Management Development Institute (SAMDI) en Afrique du Sud.

41. S'agissant des détails sur la vision et la mission de l'AMDIN, il a été demandé à la réunion de se référer aux documents produits sur l'AMDIN et ses statuts. Il a été noté que l'AMDIN était toujours dans sa phase de formation et qu'une première réunion s'était tenue pour examiner son plan et son orientation stratégique. Il a été noté qu'il jouerait un rôle important dans l'appui et le renforcement des institutions de formation des cadres sur le continent.

42. A l'issue d'un bref dialogue sur le rôle, la valeur et la pertinence de l'AMDIN, la Conférence a demandé à l'AMDIN de préparer un rapport plus détaillé sur son orientation stratégique et son fonctionnement, qui sera présenté aux Ministres à une réunion prévue en 2006. La Conférence a en outre été informée que l'Institut africain de gouvernance (AGI) qui s'occupe des questions de démocratie, de politique, de gestion économique, de gouvernance de l'entreprise et de développement socioéconomique, a un mandat beaucoup plus vaste que l'AMDIN. Il a été noté qu'il est nécessaire d'établir la collaboration entre l'AGI et l'AMDIN dans le renforcement des capacités pour la gouvernance et l'administration publique. La Conférence a exhorté le Comité exécutif de l'AMDIN de tenir des consultations avec l'AGI en vue d'identifier clairement leurs cadres de compétences et d'explorer les domaines de possible coopération.

VIII. PROJET DE DECLARATION DE LA 5EME CONFERENCE PANAFRICAINNE DES MINISTRES

43. Le Rapporteur de la Conférence des Ministres, la Tanzanie, a présenté le projet de Déclaration qui a été préparé à la réunion des cadres supérieurs et des experts. La Déclaration présentant des actions et des stratégies pratiques et applicables pour tous les domaines et questions abordés à la Conférence des Ministres de la fonction publique.

44. Les Ministres et les chefs de délégations ont donné leurs avis détaillés en première lecture du projet de Déclaration. Les changements et amendements proposés ont été effectués pour présentation à la Conférence. La 5^{ème} Conférence panafricaine des Ministres de la fonction publique a adopté le texte final de la Déclaration avec des amendements. La Conférence a également décidé que la Déclaration soit comme sous le nom de Déclaration d'Addis-Abeba. Etant donné que la Déclaration finale fixe les programmes jusqu'à la prochaine Conférence panafricaine des Ministres de la fonction publique, il a été conclu que les rapports et la Déclaration soient présentés aux chefs d'Etat par le biais des processus pertinents de la Commission de l'UA.

IX. CLOTURE

45. Dans son allocution de clôture, S.E.M. Julia Dolly Joiner, Commissaire en charge des affaires politiques de la Commission de l'UA a remercié les participants pour les débats constructifs, enrichissants et instructifs de la Conférence. La Commissaire a déclaré que les travaux de la Conférence ont été conduits dans une atmosphère franche, saine et transparente qui, en soit, a-t-elle ajouté, est une condition nécessaire pour la prestation de services publics efficaces. Elle a assuré la Conférence du soutien sous réserve de la Commission de l'UA dans la mise en œuvre effective du Programme de gouvernance et d'administration publique dans le cadre du programme de gouvernance plus vaste de l'UA. La Commissaire a lancé un appel aux participants pour qu'ils mettent en œuvre l'harmonisation et la coordination à titre personnel et collectivement.

46. La Commissaire a indiqué que la 5^{ème} Conférence panafricaine a largement atteint les buts et objectifs avaient été fixés pour le programme. En rappelant certains des points saillants des travaux de la Conférence, la Commissaire a noté que des questions connexes telles que la réforme du secteur public, la distinction entre l'utilisateur et le client, les liens nationaux et continentaux avec les CER, les questions des valeurs et des principes entre autres, ont provoqué un débat animé, mais sans résultats. Elle a toutefois soutenu qu'opportunités se présenteraient dans les prochaines conférences, pour prendre d'autres engagements tout en ayant à l'esprit le fait que le processus de réforme est un processus dynamique. Notant que beaucoup de temps était passé, la Commissaire a souhaité aux délégués bon retour dans leurs foyers et joyeuses fêtes.

47. Dans son discours de clôture, le Président a mis l'accent sur l'importance du renforcement et de la consolidation du partenariat de l'UA, du NEPAD et du Cabinet du Président, qui est essentiel à la mise en œuvre du programme des Ministres. La Présidente a demandé la mise en place d'un cadre pour guider les partenariats africains et internationaux en vue de promouvoir la réalisation des engagements pris dans la Déclaration et de faire progresser le programme. La Présidente a lancé un appel pressant aux Ministres pour qu'ils manifestent leur engagement en assurant un niveau élevé de participation à la mise en œuvre du programme et veillant à collaborer avec les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre du programme. La Présidente a rappelé que le Bureau des Ministres continuera à fournir l'orientation pour la mise en œuvre du programme et la voie à suivre.

48. La Présidente a noté avec satisfaction la bonne qualité des travaux de la Conférence. La Conférence a mis un accent particulier sur les domaines de la gestion et de la formation des ressources humaines ainsi que l'éthique et la lutte contre la corruption. La Présidente a exhorté les participants à mettre au point des outils et des méthodologies pour aider les pays à évaluer et à déployer au mieux les capacités de leurs ressources humaines, tout en mettant en place les mécanismes nécessaires pour renforcer et améliorer la capacité de l'administration publique.

49. La Présidente a remercié les participants pour leurs précieuses contributions et leur coopération tout au long des débats. Elle a également remercié la Commission de l'UA, le NEPAD et le Secrétariat pour leur appui spécial qui a assuré le succès final de la Conférence. La Présidente a déclaré que grâce à la patience des participants, la Conférence des Ministres a connu un succès éclatant et que ses conclusions stimuleront et renforceront le programme d'action des Ministres dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique. Elle a ajouté qu'avec l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba, la Conférence s'est terminée sur une note fondamentalement bonne. Elle a ensuite souhaité aux participants, bon retour dans leurs foyers respectifs.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/222 (VIII)
Annexe 2

DECLARATION DE LA CINQUIEME CONFERENCE
PANAFRICAINE DES MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
(DECLARATION D'ADDIS-ABEBA)

DECLARATION DE LA CINQUIEME CONFERENCE PANAFRICAINES DES MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nous, ministres africains et de la fonction publique, réunis au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie) en notre cinquième conférence panafricaine tenue du 12 au 15 décembre 2005 ;

Rappelant la précédente conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, qui a formulé une vision commune en vue de la modernisation et de la transformation de la fonction publique africaine et réaffirmé son engagement à renforcer la capacité ainsi que le rôle de l'Etat africain pour le développement du continent ;

Rappelant en outre l'adoption de la Charte de la fonction publique en Afrique par la troisième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique en tant qu'un cadre pour améliorer la gouvernance et l'administration publique à travers le continent ;

Réitérant les décisions de la 4ème conférence panafricaine contenues dans la Déclaration de Stellenbosch et en particulier, l'adoption du Programme panafricain de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique, comme un renouvellement de l'engagement des ministres à faire en sorte que les initiatives prises sous leurs auspices soient liées et conformes au programme élargi de l'Union africaine pour le développement du continent ;

Considérant les programmes de développement socio-économique de l'Union africaine, notamment le NEPAD, par lequel l'initiative de démocratie et de gouvernance a été prise de renforcer le cadre politique et administratif des pays participants, conformément aux principes de démocratie, de transparence, d'obligation de rendre compte, d'intégrité, de respect des droits de l'homme et de promotion de l'état de droit ;

Considérant en outre avec satisfaction la confirmation '*...du lien entre les conclusions des travaux des ministres africains de la fonction publique et l'orientation programmatique du NEPAD...*' et du Programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique par la Conférence au sommet de l'Union africaine tenue à Maputo en juillet 2003 ;

Se félicitant de l'appui que fournissent actuellement les partenaires continentaux et internationaux au Programme panafricain de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique ;

Se félicitant en outre de l'engagement pris par la Commission de l'Union africaine d'agir selon la demande contenue dans la Déclaration, concernant la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique [Assembly/AU/Decl. 8(II)] d'incorporer les conclusions des travaux de la Conférence des ministres de la fonction publique '*comme un élément important du programme global de l'UA*' en plaçant la Conférence des ministres de la fonction publique sous l'égide de l'Union africaine ;

Ayant examiné le rapport du Président et les questions émanant des travaux des experts sur les points suivants : Accélération de la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique, Vers un cadre pour la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique, Renforcement des initiatives en vue de l'efficacité du secteur public national, Renforcement du rôle des Communautés économiques régionales dans l'appui aux efforts de réforme du secteur public, Ethique et lutte contre la corruption, Gestion des ressources humaines du secteur public, Gouvernance en ligne pour le développement durable, et Renforcement des partenariats et des relations avec les partenaires de développement ;

S'agissant du rapport du Président de la 4^{ème} Conférence panafricaine des Ministres, sommes convenus de :

1. **APPROUVER** le rapport du président et le Comité de la 4^{ème} Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique et **FELICITER** les responsables d'avoir mobilisé un soutien aux niveaux continental et mondial et établi des liens dans le cadre du Programme tout en veillant également à la mise en œuvre concrète du programme dans les domaines prioritaires ;
2. **NOTER AVEC SATISFACTION** la participation préventive des organisations régionales africaines et des partenaires internationaux du développement dans la mise en œuvre des impératifs du programme des ministres ;
3. **NOUS FELICITER** des efforts déployés par la Commission de l'Union africaine, le président de la quatrième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique et le Secrétariat du NEPAD visant à renforcer les liens entre les programmes de l'Union africaine énoncés dans la Vision, Mission et Plan stratégique, et le Programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique ;
4. **CHARGER** le président de la cinquième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, avec le soutien actif du Comité ministériel, de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat du NEPAD et,

conformément aux directives des organes pertinents de décision de l'Union africaine de :

- i. maintenir l'élan des efforts déployés au niveau continental et visant à faire en sorte que le renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique est conforme à l'orientation générale et aux priorités énumérées dans le Plan stratégique de l'UA et le Programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique ;
 - ii. fournir une orientation politique dans le soutien des efforts visant à mobiliser davantage de ressources pour la mise en œuvre du Programme ; et
 - iii. continuer d'encourager vivement les principaux partenaires continentaux et mondiaux du développement à honorer leurs engagements dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique axés sur des activités concrètes se rapportant à toutes les priorités énumérées dans le Programme ;
- 5. DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine, en consultation avec le Comité ministériel, d'encourager vivement la participation des institutions nationales et régionales aux activités entrant dans le cadre du Programme, dans leurs régions respectives ;

En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de Renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique, sommes convenus de :

6. **PRENDRE ACTE** des défis et difficultés liés à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Programme et **FELICITER** les organisations africaines partenaires qui ont pris des engagements fermes, de les honorer en vue de la mise en œuvre du Programme dans ses divers aspects en dépit des difficultés rencontrées ;
7. **NOUS FELICITER** des annonces de contributions déjà faites et des initiatives prises par l'Union africaine et d'autres institutions africaines pour mobiliser des ressources additionnelles et se concentrer sur les domaines prioritaires dans la mise en œuvre du Programme ;
8. **INVITER** la Commission de l'Union africaine, y compris le Secrétariat du NEPAD et les organisations partenaires à accélérer, autant que possible, le processus de mise en place des mécanismes et des capacités requis pour la mise en œuvre rapide du Programme ;

- 9. ENCOURAGER** les organisations africaines partenaires, en particulier celles qui s'occupent de la mise oeuvre du Programme, à établir par anticipation les liens entre elles et à renforcer les mécanismes appropriés en vue de promouvoir la coordination dans la mise en oeuvre du Programme, à offrir plus d'opportunités d'étude et d'échange, et à optimiser la mobilisation et l'utilisation des ressources ;

S'agissant des questions relatives à l'efficacité du Cadre de gouvernance et d'administration publique, sommes convenus de :

- 10. NOUS FELICITER** de l'adoption de la Charte de la fonction publique en Afrique comme principale initiative visant à renforcer davantage l'efficacité de la gouvernance et de l'administration publique, par la troisième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique ;
- 11. PRENDRE NOTE** des leçons tirées, des expériences et des difficultés rencontrées par les Etats membres dans le cadre de leurs efforts pour mettre en oeuvre et populariser la Charte dans leurs contextes nationaux respectifs ;
- 12. CHARGER** la Commission de l'Union africaine et son Programme, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en collaboration étroite avec le président de la cinquième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique et le Comité ministériel de :
- i.** Plaider en faveur de l'adoption de la Charte de la fonction publique en Afrique par les organes de décision de l'Union africaine, en tant que cadre pour soutenir les efforts déployés par les pays africains et visant à renforcer leurs capacités en matière d'administration publique;
 - ii.** Encourager les Etats membres à effectuer une auto-évaluation des 'principes et codes de l'efficacité des capacités de l'administration publique', compiler les résultats de l'évaluation de chaque pays et effectuer une analyse comparative des principes et codes déjà existants de l'administration publique pour les présenter à la sixième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique ;
 - iii.** Mobiliser les ressources et créer les partenariats appropriés en vue de la mise en oeuvre de l'initiative et pour entreprendre la recherche en la matière, dans le but de créer une base de données des expériences recueillies dans tous les Etats membres ;

- iv. Œuvrer pour la mise en place d'un système pour la prestation du secteur public et mettre au point d'autres stratégies pour motiver les fonctionnaires en vue d'une meilleure prestation.

S'agissant du renforcement des initiatives visant à l'efficacité du secteur public, sommes convenus de :

13. **PRENDRE NOTE** de la création du Réseau africain des instituts de formation des cadres (AMDIN) et, entre autres, de la mise en place de ses Statuts ;
14. **CHARGER** le Conseil d'administration de l'AMDIN de soumettre un rapport détaillé sur ses activités et son Plan stratégique qui sera examiné par les ministres de la fonction publique en février 2006;

S'agissant du renforcement du rôle des Communautés économiques régionales (CER) en appui aux efforts de réforme du secteur public, sommes convenus de :

15. **ENCOURAGER** les initiatives visant à la création des liens afin de promouvoir le dialogue qui permettra de déterminer la contribution potentielle des Communautés économiques régionales en appui aux efforts déployés aux niveaux national et régional visant à garantir l'efficacité du secteur public ;
16. **DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine, avec le soutien du président de la cinquième conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, de diriger le processus susceptible d'accélérer les dialogues déjà entamés et les initiatives déjà prises par les CER en vue du renforcement des capacités du secteur public et ce, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine ;
17. **DEMANDER EN OUTRE** au Bureau de la 5^{ème} Conférence panafricaine des Ministres le Comité ministériel, en tant que représentants de chacune des cinq régions de l'Union africaine, de soutenir activement l'évolution de ce processus;

S'agissant des questions relatives à la lutte contre la corruption, et de l'éthique, sommes convenus de :

18. **PRENDRE NOTE AVEC SATISFACTION** des conclusions et recommandations contenues dans le rapport (Ref : Mtg/Anticorruption/Report/1) de la première réunion panafricaine des organismes nationaux de lutte contre la corruption organisée par la Commission de l'Union africaine du 9 au 11 novembre 2005 ;

19. **CHARGER** la Commission de l'Union africaine d'examiner les modalités de mise en place d'une structure de lutte contre la corruption chargée de suivre la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption dans le continent ;
20. **CHARGER EGALEMENT** la Commission de l'Union africaine de présenter, pour examen, le rapport de la réunion aux prochaines sessions ordinaires du Conseil exécutif et du Sommet de l'Union en 2006 ;
21. **DEMANDER** à tous les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption ;

S'agissant de la Gestion des ressources humaines de la Fonction publique, sommes convenus de :

22. **PRENDRE NOTE** des efforts déployés par les Etats membres pour améliorer la gestion des ressources humaines et renforcer les capacités dans l'administration publique ;
23. **DEMANDER** aux Etats membres de participer aux initiatives pour améliorer les systèmes de collecte et de partage des données sur la gestion et la formation des ressources humaines, avec un accent particulier sur la planification des ressources humaines ;
24. **DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat du NEPAD de poursuivre l'échange de l'information afin d'adopter des méthodes et des approches communes en matière de gestion et de renforcement des capacités des ressources humaines ;

S'agissant des questions relatives à la gouvernance en ligne et au développement durable, sommes convenus de :

25. **PRENDRE NOTE** du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE) ;
26. **DEMANDER** aux Etats membres de participer à l'ARAPKE et de prendre des initiatives pour renforcer les capacités et promouvoir les perspectives d'utilisation de la technologie de l'information et de la communication pour améliorer la prestation des services et la productivité de la fonction publique ;

S'agissant des questions relatives à la reconstruction de l'administration publique après les conflits, sommes convenus de :

27. **NOUS FELICITER** des développements spécifiques et des efforts déployés par les pays sortant des conflits pour reconstruire leur administration publique et du processus de mise au point de la stratégie post-conflit de la Commission de l'Union africaine ;
28. **DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat du NEPAD de veiller à ce qu' une attention particulière soit accordée à la mise en place d'une administration publique, efficace et adaptée à la situation des pays sortant des conflits ;

S'agissant des questions relatives au renforcement des partenariats et des relations avec les partenaires du développement, sommes convenus de :

29. **LANCER UN APPEL** aux partenaires internationaux pour qu'ils harmonisent et concordent leurs activités et programmes dans le cadre du renforcement des capacités pour l'efficacité du secteur public avec les priorités énumérées dans la Vision, la Mission et le Plan stratégique de l'Union africaine et le Programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique.

FINALEMENT,

30. **DEMANDER** aux Etats membres de l'Union africaine de participer activement à la commémoration annuelle de la Journée africaine de la fonction publique, le 23 juin de chaque année ;
31. **PRESENTER**, pour approbation, la présente Déclaration à la prochaine session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine.

2006

Rapport de la 5e Conference Panafricaine des Ministres de la Fonction Publique (Décembre 2005)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3414>

Downloaded from African Union Common Repository